



Fiche d'inscription Chasse aux trésors

Année 2021

IMPORTANT : La personne inscrivant son équipe à la chasse aux trésors organisé par l'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise assure qu'il fera un partage des biens à toutes l'équipe signataire du règlement.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL :

PORTABLE :

EMAIL :
.....

NOM DE L'EQUIPE :
.....

NOMBRE D'ADULTES DANS MON EQUIPE :

NOMBRE D'ENFANTS DANS MON EQUIPE :



Règlement de la Chasse aux Trésors organisée par l'Office de Tourisme Pierrefonds Lisières de l'Oise

Année 2021

Organisateur : L'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 60350 PIERREFONDS (SIRET n°818 214 371 000 10)

Article 1 : organisation

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise organise sur la période estivale 2021 (du 14 juin à fin septembre 2021) une chasse aux trésors sur le territoire.

La chasse aux trésors est une organisation d'étapes composées en chapitres qui ont pour vocation de mettre en valeur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise. Les trésors ne sont ainsi pas des lots à rechercher mais des biens historiques, naturels, patrimoniaux, artisanaux ou encore agricoles qui composent le territoire.

Article 2 : présentation de la chasse aux trésors

Les participants de la chasse aux trésors seront nommés "les enquêteurs". Ils ont pour mission de répondre aux énigmes de la chasse aux trésors qui leur permettront de découvrir le territoire, ses richesses et ses acteurs.

La chasse aux trésors est composée de 7 chapitres, eux-mêmes composés de 7 énigmes et d'une énigme de fin, soit 50 énigmes. Chaque chapitre sera disponible toutes les deux semaines. Chaque équipe avance alors à son rythme durant toute la période de la chasse, sans avoir de contrainte ou de pénalisation.

Article 3 : moyens de transport pour la chasse aux trésors

La chasse aux trésors nécessite régulièrement des déplacements, pour cela les participants peuvent s'y rendre de la manière dont ils le souhaitent. Toutefois, les participants sont tenus de respecter les règles du code de la route en vigueur et devront se conformer aux arrêtés municipaux. Toutes infractions au code de la route ne seront en aucun cas supportées par l'Office de Tourisme organisateur et seront à la charge des participants.

La distance à parcourir pour répondre à toutes les énigmes dépend des participants et de leur localisation. En signant ce règlement vous acceptez que pour participer et avancer dans vos enquêtes, il vous sera nécessaire de vous déplacer.

Article 4 : formation d'une équipe

Chaque participant est libre de se présenter seul ou en équipe. Si le participant se présente en équipe, c'est l'ensemble de l'équipe qui mène et gagne les étapes et la chasse aux trésors. Dans ce dernier cas, le lot gagnant ne sera pas multipliable par personne, mais bien offert à l'équipe complète formée au moment de son inscription à la chasse aux trésors.

Il n'y a aucune jauge d'inscription pour participer à la chasse aux trésors.

Article 5 : Conditions d'inscription

Les droits d'inscription donnent accès au premier chapitre de la chasse aux trésors, avec un carnet de route et ses 7 énigmes. Le numéro de l'Office de Tourisme de Pierrefonds est la référence en cas de besoin durant les enquêtes.

L'inscription et la participation à la chasse aux trésors est totalement gratuite pour tous.

L'inscription n'est valide qu'après : la lecture et l'acceptation du règlement et du retour du bulletin d'inscription complété. Toute personne n'ayant pas été inscrite auprès de l'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise comme enquêteur ne peut prétendre au titre de gagnant, même s'il

rend l'ensemble des chapitres avec de bonnes réponses. La date limite d'inscription est le 13 septembre, soit le jour d'accès du dernier chapitre laissant ainsi deux semaines aux nouveaux adhérents pour trouver l'ensemble des énigmes. Entre le 14 juin et le 13 septembre, chaque participant pourra s'inscrire et prendre en cours de session les enquêtes et rattraper ses adversaires à son rythme.

Selon le RGDP, l'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise s'engage à ne pas garder les informations personnelles données pour l'inscription et s'engage à les supprimer dans les délais légaux ainsi qu'à ne pas les divulguer, ni les vendre.

Article 6 : le déroulement de la chasse aux trésors

Les personnes souhaitant participer à la chasse aux trésors doivent venir s'inscrire en personne à l'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise à partir du lundi 14 juin 2021 et peuvent s'inscrire jusqu'au lundi 13 septembre 2021, jour du début du dernier chapitre de la chasse aux trésors.

- Le jour de l'inscription, le(s) participant(s) signe(nt) individuellement le règlement de participation à la chasse aux trésors et remplissent un formulaire d'inscription obligatoire.
- Une fois la signature effectuée et le formulaire rempli, le carnet de route du 1^{er} chapitre sera fourni : l'enquête commence !
- La fin de la chasse aux trésors est prévue autour du 25-26 septembre selon l'avancée et la réussite de chacun. Au-delà du 1^{er} octobre, l'Office de Tourisme Pierrefonds Lisières de l'Oise considérera que les participants ont abandonné ou n'ont pas trouvé les éléments à temps.
- La remise des lots aura lieu lorsque la première équipe aura trouvé toutes les réponses des 7 chapitres ainsi que la réponse à la 50^e énigme de la chasse aux trésors se manifestera.

En cas d'abandon de participation à la chasse aux trésors, il est préférable d'en informer l'Office de Tourisme.

Article 7 : les points totalisés

Chaque chapitre de la chasse aux trésors est indépendant des autres, mais chaque énigme par chapitre se complètent à leur manière. Pour réussir un chapitre, il faut répondre à l'ensemble des énigmes, et pour avoir accès au prochain chapitre, il est donc nécessaire et obligatoire de finir celui en cours.

L'équipe gagnante est celle qui a réussi à répondre en 1^{er} à l'ensemble des énigmes de la chasse aux trésors et qui aura trouvé la réponse en premier à la 50^e énigme. Pour cela, le 1^{er} à manifester sa bonne réponse auprès de l'Office de Tourisme sera vainqueur (le jour et l'heure faisant foi de réussite). Pour être gagnant, il faut s'être inscrit auprès de l'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise et avoir signé ledit règlement.

Article 8 : matériel

Chaque équipage devra avoir un appareil pouvant prendre des photographies durant la chasse aux trésors et un moyen de communication digital (type adresse e-mail ou réseaux sociaux pour correspondre les éléments à l'Office de Tourisme comme Facebook ou Instagram)

Article 9 : les conditions de découverte

La chasse aux trésors mène dans différents endroits du territoire, certains peuvent être des commerces ou à vocation commerciale : la chasse aux trésors de l'Office de Tourisme Pierrefonds Lisières de l'Oise ne nécessite aucun achat quelconque durant les enquêtes et la découverte de ces sites a seule vocation de mettre en avant leurs propositions/productions/savoir-faire... l'achat des produits/services n'est pas obligatoire et ne tient qu'à la volonté du participant.

La chasse aux trésors mène uniquement sur des sites accessibles avec autorisation et/ou possibilité d'accès. Les participants ne doivent pas pénétrer un lieu privé, interdit d'accès ou inaccessible. L'Office de Tourisme se décharge de toutes responsabilités si un ou des participants venaient à ne pas respecter ce manquement civique. Si un site vous semble inaccessible, mais que vous êtes convaincus qu'il correspond à l'énigme, contactez l'Office de Tourisme Pierrefonds Lisières de l'Oise et demandez Pauline ou Jérémy qui sont les seuls à pouvoir vous répondre.

Article 10 : la dotation (lots)

La chasse aux trésors prévoit un gros lot gagnant estimé à 200€ : un vol en montgolfière avec Oise Montgolfière

Signature des participants, datée et suivie de la mention « Lu et Approuvé » :

Nom

Prénom

téléphone

signature